

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames 20
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Août 1883.

Élections au Conseil Général.

CANTON DE DOUÉ.

Candidats :

M. BINEAU, ATHANASE,
 Conseiller sortant, rééligible.

CANTON DE GENNES.

M. GRIGNON,
 Conseiller sortant, rééligible.

Élection au Conseil d'Arrondissement.

CANTON DE MONTREUIL-BELLAY.

Candidat :

M. GUIONIS,
 Conseiller sortant, rééligible.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Il nous revient de plusieurs cantons du département que quelques candidats républicains, en quête de suffrages, ne reculent pas devant les promesses les plus coupables et les assertions les plus fallacieuses.

« Certains candidats républicains, et l'on nous assure que M. le maire de Doué-la-Fontaine est du nombre, ne craignent pas d'affirmer auprès des électeurs que s'ils ne votent pas pour eux ils n'auront rien, attendu qu'eux seuls sont les amis de la préfecture et du gouvernement et que la caisse de l'Etat n'est ouverte que pour eux et pour leurs amis.

« De pareils propos, dont la trace se retrouve, nous dit-on, jusque sur certaines affiches, constituent tout d'abord une manœuvre électorale des plus répréhensibles. C'est bel et bien une tentative de corruption électorale; c'est une manœuvre qui est de nature à vicier le scrutin, et nous connaissons tous des élections qui ont été invalidées, à la Chambre et au conseil d'Etat, pour moins que cela.

« Mais, en outre, c'est une erreur et un mensonge, et il importe aux électeurs de ne pas se laisser abuser par ces faussetés.

« Le grand dispensateur et répartiteur des deniers départementaux, ce n'est pas M. le préfet, c'est le Conseil général lui-même, sans l'avis préalable duquel M. le préfet ne peut, à peu de chose près, rien accorder à nos communes. C'est la majorité du Conseil général qui répartit elle-même les deniers publics, les allocations annuelles, après avoir examiné, pesé et reconnu les droits de chacun.

« Donc, l'important pour nos communes est d'avoir au Conseil général des représentants qui aient quelque autorité, quelques titres pour être favorablement écoutés par la majorité du Conseil, qui est composée de conservateurs, plutôt que par les amis des républicains qui sont là en minorité.

« Les électeurs voient de quel côté sont leurs vrais intérêts. »

Sous le titre : « DU DEVOIR DE L'ACTION POLITIQUE », la *Vraie France* de Lille nous apporte ce document :

La *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai, reproduit, bien à propos, un extrait d'une instruction pastorale de M^r l'évêque de Nottingham, consacrée à cette question importante : *Du devoir de l'action politique.*

« Si les enfants de ce monde, dit-il, s'unissent en matière politique contre l'Eglise et contre l'Evangile, le devoir des enfants de lumière n'est-il pas de s'unir politiquement pour la défense des choses sacrées ? Si les puissances du mal se liguent et conspirent pour concentrer toutes les forces et l'autorité du gouvernement civil entre leurs mains, les catholiques peuvent-ils, en toute sécurité de conscience, rester tranquilles chez eux et s'abstenir de se mêler de politique ?

« Ne point se mêler de politique, cela équivaut à abandonner toute autorité, toute puissance dans l'Etat à ceux qui n'ont pas la vraie foi, qui ne sont pas les enfants de Dieu et qui trop souvent sont les ennemis de l'Eglise. Ceci ne ressemble-t-il pas à une lâcheté, à une trahison envers le plus sacré des causes ? »

Rien de plus sage que les conseils donnés par l'évêque de Nottingham. Ces conseils résument toute la thèse de l'union de la politique et de la religion, que nous n'avons cessé de soutenir contre les athées de la démocratie et les sceptiques du libéralisme.

Il y a plus, la nécessité de l'union sur le terrain du droit monarchique de tous les bons Français qui veulent en finir avec la Révolution sous sa forme actuelle, comme sous toutes ses formes, ressort des paroles magistrales et autorisées que nous venons de citer.

Si la nécessité de cette union est prouvée, si tout le monde s'accorde sur les bienfaits qui en résulteraient pour la France, pour la religion et la liberté, que faut-il penser de ceux qui la dédaignent ?

Dans l'élection des Conseils généraux, la politique ne doit pas, comme certains paraissent le croire, rester étrangère aux préoccupations des électeurs royalistes et catholiques.

Tout est dans la bonne politique, dans la politique des principes : l'ordre matériel et l'ordre moral, la paix générale, l'économie dans les finances, la stabilité dans la législation, les alliances nécessaires à la France, comme le respect de tous les droits.

Mettre la politique de côté alors que les conseillers généraux sont appelés à élire les sénateurs, alors que dans le cas prévu par la loi Tréveneuc, ils peuvent être appelés à concourir à la formation d'un gouvernement provisoire, mettre la politique de côté, c'est se livrer de gaieté de cœur à la Révolution qui la met partout, toujours et avant tout.

Les royalistes se souviendront de la nécessité absolue de tout quitter pour remplir leur devoir d'électeur. Ils considéreront que le candidat qui se dévoue pour affronter la lutte au prix de sacrifices personnels et de mille fatigues, a le droit de compter sur le dévouement de tous ceux qui ont à cœur de mettre un terme au scandaleux régime qui ruine la France en la déshonorant aux yeux des nations.

Ce n'est pas à l'heure où la Providence

nous montre si visiblement sa protection en rendant à la santé le noble prince que l'Europe appelle le Roi, que nous devons abandonner l'espoir légitime de faire sortir des élections prochaines tout le bien possible en vue des solutions que les partis aux abois attendent des royalistes seuls armés et unis contre la révolution athée. (Etoile.)

Chronique générale.

Par décrets insérés à l'*Officiel*, M. l'amiral Peyron est nommé ministre de la marine, et M. Cochery est chargé de l'intérim des finances pendant l'absence de M. Tirard.

Une grave nouvelle circulait avant-hier soir au sujet de l'affaire Bolland.

On prétendait que le ministre de l'intérieur avait été vivement sollicité par des députés, peut-être par les intéressés, de prononcer l'expulsion de ce personnage.

Les préfets ont informé le ministre de la justice que les magistrats menacés par la nouvelle loi paraissent organiser une protestation commune qui sera adressée aux électeurs français.

Cette protestation ne sera publiée que lorsque les mesures préméditées par M. Martin-Feuillée auront été mises à exécution.

Le *Journal officiel* a enregistré la révocation de M. Gandaillier, procureur de la République près le siège d'Avignon.

Cette révocation tardive arrive à la suite de la démission de M. Gandaillier qui a eu maille à partir avec le procureur général. M. Gandaillier, qui d'ailleurs s'est fait, dans son arrondissement, l'instrument de passions radicales, reproche à son chef hiérarchique de l'avoir maltraité, parce que son substitut, M. Ganssorgues, a pris la liberté grande de se présenter dernièrement au conseil géné-

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PIETER VANDAEI

Cependant les deux ouvriers n'étaient point tombés; chacun d'eux s'était accroché au plancher, et ils restaient suspendus dans le vide. Jakob avait passé ses deux bras autour d'un des montants de leur plancher; et il le tenait ferme; Pieter se tenait d'une seule main, mais un de ses pieds avait trouvé un point d'appui dans l'espèce de demi-cercle que formaient les deux câbles coupés; car ils s'étaient roupus au-dessus de leur point de réunion, à l'endroit qui aurait dû être le plus solide. Les deux hommes pouvaient donc attendre quelques instants qu'on vint à leur secours; et déjà, du vaisseau, on leur criait :

— Tiens bon! nous arrivons! courage!

Et on s'empressait pour leur jeter des échelles de corde ou pour les attirer par les écoutes.

Mais Pieter, par un mouvement instinctif, leva les yeux vers le câble qui le soutenait seul désormais; et il vit avec un effroi indicible que celui-là aussi avait été scié: la coupure s'agrandissait de seconde en seconde, le chanvre s'effiloçait, l'é-

paisseur du câble diminuait rapidement, à mesure qu'il s'allongeait. Avant que les secours pussent arriver, certainement, les derniers brins de chanvre auraient cédé, et les malheureux qu'ils soutenaient seraient précipités en bas. C'était la mort: une chute sur le sol, de cette hauteur, eût déjà pu être mortelle, et les pièces de bois, les pierres, les outils, qui jonchaient le terrain autour du *Léviathan*, doubleraient encore le danger. La corde s'allongeait de plus en plus; elle ne pouvait pas porter davantage le poids de deux hommes... S'il n'y en avait qu'un, elle durerait peut-être assez pour qu'il fût sauvé...

On ne saurait comprendre, si on ne l'a pas éprouvé, le monde de pensées qui peuvent traverser un cerveau en une seconde dans un grand danger.

Pieter vit que s'il se sacrifiait, il sauverait Jakob; il se réjouit de penser que maintenant Jakob était revenu au bien et qu'il serait un bon père pour Marie. Il envoya à l'enfant un suprême adieu, et, acceptant cette mort terrible comme une réparation qu'il faisait à Jakob en lui rendant sa fille, il cria :

— Jakob! tu ouvriras le coffret de chêne. Rends Marie heureuse. Adieu!

Sa main s'ouvrit, son pied quitta l'appui qui le soutenait, et son corps vint s'abattre sur la terre, au-dessous de Jakob, que la secousse et la clameur

qui s'éleva avertirent de la chute.

Un instant après, Jakob, saisi par des grappins, était remonté à bord, et ses premières paroles étaient :

— S'est-il tué? Oh! pauvre petite Marie!

Les marins examinèrent les câbles: on n'avait pas affaire à un accident, mais à un crime; les câbles avaient été sciés d'avance de façon à céder sous le poids des deux ouvriers.

En bas, on relevait Pieter Vandael, et personne ne doutait qu'il ne fût plus qu'un cadavre. Pourtant il n'était pas mort; il avait plusieurs membres brisés, et tout son corps n'était plus qu'une plaie. Mais il était tombé sur un grand tas de copeaux qui avait amorti le choc, et il reprit connaissance quand on l'eut déposé sur un lit d'hôpital. Jakob, dont le désespoir faisait pitié, avait obtenu de l'accompagner. Dès que le blessé put parler, il demanda Marie et sourit à Jakob qui pleurait.

Quand la pauvre Marie, pâle comme une morte, franchit le seuil de l'hôpital, elle trouva sur son chemin le chirurgien qui la guettait.

— Oh! mon cher père! balbutia-t-elle; est-il...? Elle n'osait pas prononcer le mot terrible. M. Kernolec secoua la tête.

— Ayez du courage, ma chère petite, ne l'agitez pas. Il est très-mal; pourtant, les membres cassés, les contusions, les côtes enfoncées, tout cela peut se guérir, s'il n'y a pas de lésions intérieures;

mais je ne puis rien vous dire maintenant. Il vous demande, venez le voir.

Marie, étouffant ses sanglots, suivit le chirurgien. On avait mis Pieter dans une petite chambre où son lit était seul; Jakob l'avait demandé, disant qu'il avait des économies, qu'il payerait les frais et qu'il voulait que son pauvre cousin fût traité comme un officier.

Pieter dit à Marie d'approcher de son lit. Il avait, avant de mourir, une révélation à lui faire, et aussi à Jakob. Les médecins voulurent lui imposer silence.

— Et si je meurs? dit-il. Il vaut mieux que je parle pendant que j'en ai encore la force; ensuite Dieu fera de moi ce qu'il voudra.

Il parla donc: il raconta comment il avait trouvé Marie mourant de faim et de froid auprès du cadavre de sa mère; il expliqua ses craintes pour l'avenir de l'enfant, si elle tombait entre les mains de son père; il demanda pardon à Jakob de ne pas lui avoir rendu sa fille; il exprima l'espoir qu'à présent il saurait la rendre heureuse et rester honnête homme; il dit, enfin, que c'était dans cette confiance qu'il avait lâché son appui quand il s'était aperçu que le câble coupé ne pouvait plus soutenir deux hommes.

Le coffret de chêne contenait les papiers trouvés sur le corps de Marie Verlingen: on les aurait toujours découverts; mais Pieter aimait mieux

ral comme candidat républicain indépen-

dant.
Le procureur général aurait accusé M. Gandallier d'avoir communiqué audit substitut la dépêche du garde des sceaux le mettant en demeure d'opter entre son poste et sa candidature. On sait que ce fait provoqua la semaine dernière une interpellation à la Chambre.

On lit dans l'Univers :

« Le comité des journaux qui ont décidé de coopérer à une action commune pour les victimes de la catastrophe d'Ischia a résolu qu'une grande fête serait donnée dans ce but, au jardin des Tuileries, le 26 de ce mois. Nous avons déjà dit, en d'autres circonstances, ce que nous pensions de cette manière de faire la charité, et ce qu'on se propose de faire cette fois-ci n'est pas de nature à changer nos réflexions.

« C'est ainsi qu'un journal annonce, entre autres divertissements de ladite fête, « une scène de vendanges, souvenir de la » province de Naples, à laquelle prendront part les plus jolies actrices de Paris. » Ailleurs il est parlé d'un grand ballet, l'Excelsior, fourni par la troupe des danseurs et danseuses de l'Eden-Théâtre, dont les divertissements ont un caractère inutile à désigner.

« Il semble que, pour venir au secours des malheureux, la charité ne pourrait que gagner à montrer plus de réserve et plus de gravité. Nous croyons même qu'elle serait plus efficace, et de beaucoup.

« C'est une raison de plus, pour nous, de recommander une fois de plus à ceux de nos lecteurs qui peuvent venir en aide à ces infortunes, de se hâter, afin que nous puissions faire promptement un envoi à M^{re} l'évêque d'Ischia. »

Les élèves de M. Pasteur, chargés d'étudier le choléra, viennent de partir pour l'Egypte.

L'expédition a pour chef M. le docteur Strauss, médecin des hôpitaux de Paris, secrétaire général adjoint de la Société de biologie; elle se compose de MM. Roux et Thuillier, préparateurs au laboratoire de l'Ecole normale supérieure, et de M. Nocard, professeur à l'Ecole vétérinaire d'Alfort.

M. LE COMTE DE CHAMBORD.

Bulletin médical du 9 août, 9 h. du soir.

« L'état de Monseigneur s'est visiblement amélioré dans le cours de la journée. — Docteur MAYR. »

Bulletin du 10 août, 9 h. matin.

« Aujourd'hui l'état de Monseigneur est redevenu satisfaisant. — Docteur MAYR. »

ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE.

Les événements d'Espagne deviennent fort graves.

expliquer les choses lui-même, devant témoins, pour que Jakob n'eût pas de difficultés à être reconnu comme le père de Marie, et aussi pour qu'il sût les motifs qui avaient guidé son cousin.

Quand il eut fini, ils s'évanouit de fatigue. Jakob et Marie pleuraient tous les deux

Si, en passant à Lorient, il vous vient l'envie d'emporter comme souvenir un petit modèle de bateau, sloop ou baleinière, corvette ou canot, on vous enverra le chercher à Kerantrech, chez un charpentier de marine devenu impotent à la suite d'une chute, et qui gagne sa vie à faire en petit les travaux qu'il ne peut plus faire en grand. Et, dans une maison propre et riante, vous trouverez, assis dans un fauteuil à roulettes, un homme privé d'un œil, la figure balafrée, une jambe inerte et l'autre remplacée par une jambe de bois. Il n'a plus d'intactes que ses deux mains, et il s'en sert avec une adresse merveilleuse.

Après de lui soumettre un vieux chien, tout au plus capable de soulever la tête quand son maître l'appelle doucement : « Quêteur! mon bon chien! » Autour de l'infirme voltige comme un oiseau une jeune fille, fraîche comme une fleur, qui, tout en vaquant aux soins du ménage, ne cesse pas un instant de veiller à tous ses besoins, et qui vient de temps en temps poser avec tendresse ses lèvres roses sur son front. L'infirme, c'est Pieter Yandael;

L'insurrection de Badajoz, que l'on croyait terminée, s'étend dans les autres provinces. Dans le nord et la Catalogne, on signale deux mouvements, l'un militaire, l'autre populaire.

Le régiment de cavalerie Numancia s'est révolté avant-hier à Santo-Domingo, près de Logrono, et s'est dirigé sur Naveja, après avoir pris pour chef un officier retraité.

Les officiers sont partis immédiatement à la poursuite des insurgés et, après treize heures de marche, sont parvenus à les rejoindre.

Suivant des avis officiels, ils ont réussi à faire rentrer leurs soldats dans l'obéissance.

Les insurgés, avant de se soumettre, avaient tué eux-mêmes l'officier retraité qui s'était mis à leur tête.

Les sous-officiers ont été gardés prisonniers.

On annonce que l'ordre règne actuellement dans les provinces du Nord.

Deux cents autres soldats se sont soulevés à Hostafrench et se sont dirigés vers les montagnes où des troupes ont été envoyées à leur poursuite.

On annonce enfin qu'un autre régiment de la province de Badajoz vient à son tour de se mutiner.

A Barcelone, ce n'est pas la troupe qui s'est révoltée, mais la population ouvrière qui a poussé le cri de : Vive la République!

Suivant les nouvelles parvenues à Hendaye, il régnerait une assez grande inquiétude dans l'Espagne entière.

On dit que le mouvement de Badajoz devait être le signal du soulèvement des garnisons de plusieurs provinces du Midi et du Centre.

On s'étonne que le gouvernement n'ait pris aucune mesure préventive, car des symptômes de révolte étaient visibles depuis longtemps dans la province de Logrono et dans divers centres de la Basse-Navarre et de l'Aragon.

Le général Quesada a pris des dispositions énergiques pour localiser le mouvement.

L'état de siège a été proclamé dans toute l'Espagne.

Saint-Sébastien, 9 août, soir.

Le régiment de Numancia, qui s'était insurgé hier et dont la plus grande partie est rentrée à San-Domingo après un léger combat qui a eu lieu dans la gorge de Harros, cette nuit, avait brûlé un pont du chemin de fer et coupé la voie aux environs de Miranda.

Le maréchal Quesada a concentré des troupes pour occuper les passages principaux.

On remarque la présence, dans toute la région, d'émissaires carlistes.

AFFAIRES DU TONKIN.

Le Times reçoit une dépêche de son correspondant de Hong-Kong, déclarant, d'a-

la jeune fille, c'est Marie; et quoique Pieter ne doive jamais redevenir l'homme alerte et robuste qu'il était jadis, il se trouve plus heureux que dans le temps où il avait, comme il dit, « ce poids sur le cœur ». S'il travaille, c'est qu'il le veut bien; c'est qu'il aime à s'occuper et qu'il veut contribuer aux charges de la maison; mais Jakob ne le lui demande pas, certainement! Jakob est trop fier de travailler pour son cousin, qui a voulu donner sa vie pour lui, qui a élevé son enfant, qui lui a tendu la main pour le tirer de la misère et du vice, et qui a fini par feindre de lui un homme que Marie peut sans rougir appeler « mon père! » car l'heure des tentations est passée: Jakob a désormais trop de bien à faire dans la vie pour trouver le temps de faire le mal. Le sacrifice de son cousin a fait de lui, sans retour, un honnête homme.

Une enquête minutieuse a fait découvrir la main qui avait scié les câbles. Gambart est au bague pour vingt ans, et comme c'était déjà un bandit d'un certain âge, il n'est guère probable qu'il en revienne.

FIN.

(Extrait du MAGASIN PITTORESQUE.)

Dans un petit, tout petit restaurant :
— Eh bien! garçon, qu'est-ce que vous faites-là? Vous essayez mon assiette avec votre mouchoir?
— Oh! ça ne fait rien, monsieur, il est sale.

près une conversation que ce dernier a eue récemment avec un haut personnage chinois à Canton, qu'il n'y a pas de troupes chinoises dans le Tonkin, ni sur la frontière, mais que les garnisons du Yun-Nan et du Kiang-Si sont très-fortes.

Le correspondant du Times ajoute :

« J'ai reçu des informations particulières m'assurant que l'effectif des garnisons dans les provinces du sud de la Chine a été beaucoup augmenté; que des troupes chinoises traversent secrètement la province de Kuang-Tung; enfin, qu'on réunit de grands approvisionnements de grain et de riz à Canton. »

ÉTRANGER

UN CONGRÈS POUR LA QUESTION ÉGYPTIENNE.

Les puissances ont adressé au gouvernement anglais d'énergiques remontrances sur sa politique en Egypte. La Russie, l'Italie, l'Autriche ont envoyé des dépêches très-pressantes pour avoir des explications nettes et catégoriques. La Turquie a réitéré ses protestations. Il n'y a que l'Allemagne qui n'ait pas insisté. De leur côté, les États secondaires ne sont pas restés inactifs. La Hollande et l'Espagne, le Portugal et la Belgique sont arrivés à une entente aux termes de laquelle il a été convenu qu'on ne laisserait pas l'Angleterre confisquer plus longtemps l'Egypte. On veut en faire une question internationale. De son côté, M. Waddington a déclaré qu'il n'était venu à Londres que pour négocier avec l'Angleterre un traité qui rendrait à la France une partie de son influence dans la vallée du Nil. On parle de la réunion d'un congrès qui se tiendrait à Vienne pour régler la question égyptienne. Lord Derby est favorable à cette combinaison et il menace de se retirer si elle n'est pas approuvée par ses collègues.

ITALIE. — Vienne et le Vatican. — Une volumineuse correspondance entre le comte Kaluolli et le cardinal Jacobini, dont quelques fragments ont été communiqués par Son Eminence aux intimes de M. Mancini, prouve que le cabinet de Vienne travaille depuis longtemps à la réconciliation entre le Vatican et le roi Humbert.

LA CATASTROPHE D'ISCHIA.

La santé publique est bonne à Ischia; le bon ordre est sévèrement maintenu dans l'île.

Les travaux continuent activement, et M. Genela fait procéder aussi rapidement que possible à la construction des baraques en bois à Casamicciola.

Parmi les personnes qui ont trouvé la mort dans la catastrophe d'Ischia, se trouve, ainsi que nous l'avons dit, un de nos compatriotes, M. L. Combes, ingénieur distingué, qui dirigeait depuis quelque temps à Catanzaro (Calabre), pour le compte d'une société française, une exploitation de forêts pour la fabrication des traverses de chemins de fer.

Il était âgé de quarante-six ans; il avait fait ses études à l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne.

Les délégués du comité central de Naples dressent une statistique aussi exacte que possible des morts, des blessés et des dégâts matériels.

M. Mancini a visité, au nom du roi, les hôpitaux de Naples que le roi n'avait pas eu le temps parcourir.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 août.

Les nouvelles reçues d'Espagne aujourd'hui confirment les dépêches d'hier et annoncent qu'une révolte vient d'éclater au pénitencier de Santander.

Sur ces bruits, la Bourse est mauvaise. Rentes et valeurs fléchissent. Le 3 0/0 tombe à 80.25, l'amortissable à 81.85 et le 4 1/2 0/0 1883 à 109.02.

Les établissements de crédit suivent les rentes. Le Foncier cote 1.320. Seules les Obligations Foncières Nouvelles sont très-fermes à 350 les libérées et 349.50 les non-libérées.

La Banque de Paris est à 1.020, le Lyonnais à 567, et le Mobilier à 360.

Le Suez, dont la dernière recette est médiocre (70,000 francs), fléchit à 2,481.

Les fonds d'Etat étrangers sont faibles: l'Italien cote 90.77, l'Egypte 360, l'Extérieure 87 7/8.

Les chemins sont stationnaires à leurs cours de la veille: le Lyon à 1.417, le Nord à 1.898, et l'Orléans à 1.310.

Les Omnibus reculent à 1,260.

Les chemins étrangers sont faibles à 331 les Lombards et 373 les Autrichiens. Le Nord de l'Espagne cote 495.

Nous recommandons aux porteurs de ces titres l'étude publiée dans le Financier des Communes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Saumur.

Demain dimanche, à 6 heures 1/2 du matin, il y aura une répétition générale du carrousel avec le concours de la musique du 66^e de ligne.

On croit que le général Schmidt, commandant le 9^e corps d'armée, présidera lundi le carrousel.

Il est probable que d'autres officiers supérieurs assisteront, comme les années précédentes, à cette grande fête militaire.

MUSIQUE DU 66^e DE LIGNE.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens que les hommes composant la musique du 66^e de ligne logeront à Saumur, quartiers Saint-Pierre et Saint-Nicolas, pendant trois jours, à partir d'aujourd'hui samedi 11 août.

Les courses, demain et mardi, commenceront à 2 heures 1/2.

Lundi, le carrousel commencera à 3 heures.

Nos fêtes hippiques sont en avance de quinze jours sur les années précédentes. Cependant, en 1862, elles eurent lieu les 17, 18 et 19 août; en 1865, plus tôt encore que cette année, les 6, 7 et 8; en 1869, le lundi 16 (un seul jour) et le carrousel le mardi 17.

Les courses de Saumur furent inaugurées en 1850, le 28 septembre. Elles ont eu lieu pendant dix ans sur l'hippodrome de Bray, et depuis 1860 elles se tiennent sur celui de Varrains-Chacé.

Depuis la suppression de la musique de l'Ecole de cavalerie, à la fin de 1867, les musiques d'infanterie qui ont prêté leur concours au carrousel de Saumur sont: la musique du 14^e de ligne, en 1868 et 1869; la musique du 32^e de ligne, pendant neuf ans, de 1873 à 1884; enfin, l'an dernier, la musique du 66^e de ligne, qui nous revient aujourd'hui pour la seconde fois.

Une heureuse innovation à l'actif de l'administration préfectorale.

Les levées qui entourent Saumur, et qui sont une si agréable promenade dans la belle saison, ont été tout récemment garnies de bancs.

Les promeneurs vont devenir certainement plus nombreux dans ces parages, où des ombrages touffus préservent des ardeurs du soleil.

Nos beaux quais ne pourraient-ils pas se ressentir de cette amélioration extra muros? Car si d'un côté, maintenant, on se promène à l'aise, il n'en est pas de même sur les bords de la Loire: le quai de Limoges, par exemple, possède en tout trois bancs placés à de très-grandes distances. Si, par la chaleur, l'on est fatigué, il faut ou attendre son tour, ou prendre le parti de s'en aller. Si encore, en attendant, on était à l'ombre! mais pas la moindre feuille, pas le plus petit marronnier ou acacia; on se croirait véritablement en plein Sahara.

Il est vrai que l'édilité saumuroise a autre chose à faire; absorbée dans la construction du palais-collège de demoiselles, elle n'a pas le temps de s'occuper de ces détails, et il est à craindre que, de longtemps encore, les Saumurois ne voient la réalisation de toutes les belles promesses faites lors des dernières élections municipales.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Nous rappelons que demain dimanche aura lieu la première représentation de notre compatriote, M^{lle} Marie Chalont, qui paraîtra dans le rôle d'Anna, de la Femme à papa, un des grands succès de M^{lle} Judic.

Mercredi 15 août 1883,

TIR AUX PIGEONS DE SAUMUR

A 1 heure, **Lawn Tennis Tournament.**

Le vainqueur recevra un jeu de *Lawn Tennis* offert par le Cercle Saint-Hubert.

A 4 heures, Grand Tir aux Pigeons. — 5 pigeons à 25 mètres. — Entrée: 2 l. uis.

Le premier recevra une carabine Winchester et 30 0/0 sur les entrées.

Le deuxième recevra une boîte à cartouches et 20 0/0 sur les entrées.

Le troisième retirera son entrée.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHÉLIE, gérant du Cercle Saint-Hubert, à Saumur.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur

Directeur: M. MEYER.

Concert du LUNDI 13 août 1883, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. Le Réveil..... allégo.
2. Aurélie..... ouverture.
3. Après la guerre..... polka.
4. Tancredi..... ouverture.
5. Rêves de flamme..... mazurka.
6. La Fille du Régiment..... fantaisie.

Tours.

Il paraît qu'une partie du Conseil municipal de Tours, ne voulant plus accepter la responsabilité des dépenses insensées de la majorité de cette grotesque assemblée, a donné ou va donner sa démission.

Attendons-nous à de prochaines élections municipales. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

Il vient de se passer à Thouaré (Loire-Inférieure) un fait qui mérite d'être signalé.

Un ancien magistrat, M. de Vienne, châtelain dans le pays, avait offert pour la distribution des prix de l'école de la commune une dizaine d'ouvrages parmi lesquels se trouvaient *Saint Louis et son siècle*, la *Guerre de Cent ans*, le *Fils de Blanche de Castille*.

L'inspecteur d'Académie a enjoint à l'instituteur de refuser ces volumes.

Informé de cette inepte intolérance, M. de Vienne a adressé à l'instituteur de Thouaré une lettre fort piquante dont voici un passage:

« Il est probable que M. l'inspecteur d'Académie ne sait pas qu'avant 1789 il a réellement existé un prince du nom de Louis IX, qualifié saint par l'esprit populaire et par l'Eglise; qui a régné en France non sans quelque gloire; et que, prenant ces livres pour quelques-uns des romans malsains de la littérature contemporaine, ce haut et docte fonctionnaire a eu le désir de défendre l'âme et le cœur des enfants confiés à sa sollicitude contre les exemples d'une morale relâchée. Je ne puis qu'approuver ces intentions, tout en regrettant pour lui une instruction aussi primaire. »

OU L'ON COMMENCE ENFIN A VOIR LES BIENFAITS DE LA LAÏCISATION ET DES IDÉES RÉPUBLICAINES DANS LES HÔPITAUX.

Ceci se passe à Paris.

M. Quentin, directeur général de l'Assistance publique, s'aperçoit tout à coup (on a le droit de trouver un peu tard) que la consommation de la bière a pris une extension épouvantable dans les services hospitaliers.

C'est, dit-il, « un véritable abus ». — Et il continue savamment: « La bière n'est ni un aliment, ni un médicament; elle ne figure ni au régime alimentaire, ni au codex, et le budget ne comporte dès lors aucun crédit pour faire face à cette dépense. »

Comme on devient tout de suite très-fort en médecine et en hygiène, pour peu qu'on soit bombardé directeur de l'Assistance publique!

Un métier ne s'apprend plus. Soyez républicain, ça suffit à tout. Ne le voit-on pas tous les jours, dans ce temps d'incrédulité et de miracles quotidiens?

« Or donc, continue M. Quentin, j'ai décidé de faire disparaître cette boisson

de la consommation courante, et vous invite vite à faire connaître ma décision aux chefs de services. »

Lesdits chefs de services protestent aussitôt, affirment à M. Quentin qu'ils considèrent la bière comme un aliment et un médicament, et prient M. Quentin, dans l'intérêt des malades, de rapporter sa décision.

Ah! oui! mais voilà justement où le bât blesse! Voilà ce pauvre M. Quentin obligé d'avouer, en plein Conseil municipal: « qu'en somme, ces choses-là ne profitaient pas aux malades. »

Tiens! tiens! tiens!... ces pauvres infirmiers et ces dignes infirmières très-laïques!!...

C'est un rude métier, messieurs, que le métier d'infirmier et d'infirmière. Nos bonnes Sœurs en avalaient les amertumes à force de religion. La laïcisation n'a pas créé un dévouement laïque, national, républicain, obligatoire.

Mais les infirmiers et infirmières lui ont substitué les bocks et les verres de vin.

Et on va voir qu'il en faut beaucoup. Voici du reste ce que nous extrayons d'un journal de médecine (*Gazette des Hôpitaux*, du 23 juin):

Interpellé, au Conseil municipal, par M. le docteur Robinet, sur sa circulaire relative à la consommation de la bière dans les hôpitaux de Paris, et sur la protestation des chefs de service, M. Ch. Quentin s'est borné à défendre sa circulaire. Mais s'il a gardé le silence sur la protestation des chirurgiens, il nous a fourni quelques chiffres assez curieux sur le désordre qui règne actuellement dans les hôpitaux.

Voici, d'abord, la comparaison de la consommation de la bière en 1875 et en 1882:

	1875.	1882.
Hôtel-Dieu ..	37 litres.	13.516 litres.
Pitié.....	790 —	8.995 —
Charité.....	1.876 —	13.473 —
Saint-Antoine.	3.768 —	14.564 —

Dans l'ensemble des établissements hospitaliers, les chiffres sont: pour 1875, de 28,695 litres; et en 1882, de 151,174 litres.

En même temps que la consommation de la bière augmentait d'une manière effroyable, la consommation du vin augmentait également. Voici les chiffres:

En 1875, la consommation de vin ordinaire était de 1,893,128 litres; en 1882, de 2,646,728 litres; celle de vin de Banyuls, de 56,881 litres en 1875, de 128,584 litres en 1882; celle de vin de Bordeaux, de 78,814 litres en 1875, de 103,088 litres en 1882.

De son côté, le lait consommé, en 1875, était de 1,130,531 litres; en 1882, ce chiffre s'est élevé à 2,675,699 litres.

Donc l'augmentation de la bière n'a pas pour cause la substitution de cet aliment au vin ou au lait: la bière est employée comme surcroît. — « Mais qui donc buvait cette bière? » s'écrie M. Jeffrin. — « Je ne sais, répond M. Quentin; mais, en somme, les malades ne profitaient pas de tous ces suppléments. »

Arrêtons-nous sur cette réponse de M. le directeur général de l'Assistance publique.

La République est un gouffre, dit-on; on voit que dans les hôpitaux laïcisés le gouffre s'est fait entonner.

TRIBUNAUX

La cour de Poitiers vient de rendre un arrêt qui mérite d'être connu.

Voici les faits:

En 1864, un vénérable ecclésiastique, M. l'abbé Dubois, avait vendu sa maison à la commune de Saint-Savin-sur-Gartempe. Quelques jours plus tard, il fit remise à la commune d'une somme de 6,400 francs sur le prix de vente, à condition que l'immeuble serait affecté à perpétuité à une école congréganiste de filles.

Les Sœurs de Saint-André de la Croix, dites Sœurs de la Puye, du nom de leur maison-mère, y restèrent pendant dix-neuf ans.

Mais en 1880 les Sœurs quittèrent l'immeuble pour aller s'installer dans une maison plus considérable qui leur était donnée par M^{me} de Saint-Georges.

La commune crut le moment favorable, et, malgré les protestations des héritiers de l'abbé Dubois, elle fit un institut laïque dans le local évacué par les Sœurs.

Elle avait la prétention de garder quand même les 6,400 fr. de l'abbé Dubois.

Et le bon tribunal de Montmorillon lui avait donné gain de cause!!!

Mais la cour en a décidé autrement, et elle a révoqué la donation. On gardera, si l'on veut, l'institutrice laïque, mais on rendra l'argent!!!

A ajouter à la liste des procès de ce genre. Les héritiers Dubois avaient choisi pour défenseur M^e Fernand Bernard, ancien procureur de la République à Montmorillon, et révoqué depuis plusieurs années par l'un des dignes prédécesseurs de M. Martin-Feuillée.

Théâtre de Saumur.

À L'OCCASION DES COURSES ET DU CARROUSEL

DIMANCHE 12 août 1883,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR

M^{lle} MARIE CHALONT

Artiste du théâtre des Variétés.

LA FEMME A PAPA

Comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Hennequin et Albert Millaud, musique d'Hervé.

M^{lle} Marie CHALONT jouera le rôle d'Anna.

Distribution:

Florestan, }	MM. Tony.
Aristide, }	Rébard.
Bodin-Bridet.....	Gabriel.
Le prince.....	Le Kean.
Tob.....	Papin.
Un sommelier.....	Duhamel.
Pacaud.....	M ^{lles} Marie Chalont.
Anna.....	Clotilde.
Coralie.....	Tony.
Cora.....	Lureau.
Léona.....	Louise.
Gabrielle.....	la petite Tony.
Un gamin.....	

On commencera par:

HUIT JOURS DE MÉNAGE

Comédie en 1 acte, de M. A. Lénéka.

Théophile, M. Le Kean. — Rose, M^{lle} Marie.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/2.

Lundi 13, LA CIGALE.

Mardi 14, LA ROUSSOTTE.

M^{lle} Marie CHALONT jouera dans ces deux pièces.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n^o 124: La Magistrature. Comment ils se traitent. Le drapeau laïque et obligatoire. A la foire. Le son. Frais de voyage. 50 francs de récompense. Épouvantail pour les moineaux. Comment faut-il les appeler? Sonnet.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de *Vaucouleurs*, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le SPASALGIQUE, qui enlève instantanément les névralgies, les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le SPASALGIQUE-MARÉCHAL, dont le prix est de 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

43 ANS DE SUCCÈS

26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires.

Infailible contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent préservatif contre les épidémies.

Fabrique à LYON, cours d'Herbouville, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie, parfumeries et épiceries fines.

Se méfier des nombreuses imitations.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

La chasse sera ouverte, dans le département de Maine-et-Loire, le dimanche 2 septembre.

A l'Exposition régionale de Caen, notre compatriote, M. Menier-Guérét, vient encore d'obtenir une nouvelle médaille d'argent pour ses agrafes pour couvertures en ardoises.

COURSES DE SAUMUR

Dimanche 12 et Mardi 14 août 1883.

HIPPODROME

Des prairies de Varrains et Chacé.

PRIX DES PLACES

Et Prescriptions diverses.

Les droits qui seront perçus à l'entrée de l'hippodrome, pour les personnes qui ne font pas partie de la Société, sont fixés ainsi qu'il suit, pour chaque jour de courses:

- Droit d'entrée au pesage et de circulation sur l'hippodrome..... 45 fr.
- Cavalier dans l'intérieur de l'hippodrome..... 5 »
- Voitures à deux roues contenant trois personnes, y compris le cocher..... 40 »
- Voitures à quatre roues contenant cinq personnes, y compris le cocher..... 45 »
- Chaque personne en plus des chiffres énoncés ci-dessus..... 5 »

MM. les officiers étrangers à la garnison de la ville sont admis de droit, en uniforme, dans toutes les places de l'hippodrome et dans l'enceinte du pesage. Ceux de MM. les officiers étrangers qui ne seraient pas en tenue devront être porteurs d'une carte spéciale délivrée par la commission des courses.

Conformément au règlement, chaque sociétaire pourra, sur sa demande, avoir des cartes dont le prix est fixé à 5 fr. par personne, lesquelles cartes donneront entrée aux dames étrangères dans la tribune des dames des souscripteurs.

Il est expressément défendu à MM. les cavaliers de courir dans l'intérieur de la piste, dans la direction et dans le voisinage des coureurs.

Les voitures entrant dans l'hippodrome iront stationner à 3 mètres de la corde intérieure de la piste, faisant face aux tribunes. Il sera réservé un espace de 20 mètres pour placer les voitures de MM. le préfet, le colonel commandant l'Ecole de cavalerie, le sous-préfet, le maire de Saumur et le président de la Société des courses. A part cette réserve, il n'y aura pas de privilège; les voitures se placeront dans l'ordre de leur arrivée.

Il est interdit à toute voiture de pénétrer dans l'intérieur de l'hippodrome avant l'ouverture, qui aura lieu une heure et demie avant la première course. Les voitures qui s'y seraient introduites seront obligées d'aller prendre rang à la suite des voitures déjà placées à l'entrée de l'hippodrome.

Les personnes munies de leurs cartes personnelles et nominatives, sociétaires ou souscripteurs, descendues de leur voiture dans l'hippodrome, ne pourront traverser la piste, pour aller dans les tribunes, que dans l'intervalle des courses.

Les voitures qui n'entreront pas dans l'hippodrome prendront à droite et iront stationner derrière les tribunes, à la place indiquée.

Les personnes à pied, qui ne voudront pas prendre place dans les tribunes, se tiendront autour de la piste; elles devront en être éloignées d'au moins 2 mètres.

Il est défendu d'amener des chiens dans la prairie; ceux qui y seront trouvés seront immédiatement mis en fourrière, et les propriétaires seront poursuivis conformément aux lois et règlements de police.

Il est expressément défendu d'entrer dans les prairies à regain qui environnent l'hippodrome.

Certifié conforme aux décisions de la commission des courses.

Le président: G. LE BRECCQ.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS, DU 10 AOUT 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède	
3 %	80 10	80 30	Est	745	742 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 %	454	454
3 % amortissable	81 90	82	Paris-Lyon-Méditerranée	1415	1410	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507	516	Est	360	359 50
4 1/2 % (nouveau)	111 25	110 55	Midi	1180	1185	1865, 4 %	516	516	Midi	358	357 75
Obligations du Trésor	108 90	109 10	Nord	1895	1900	1869, 3 %	399 50	402 50	Nord	366	366
Obligations du Trésor nouvelles	504	505	Orléans	1300	1320	1871, 4 %	392	392	Orléans	361 75	360 50
Bons de liq. départementaux	568 50	569	Quest.	795	800	1875, 4 %	511	511 50	Quest.	360	359 75
Banque de France	5430	5410	Compagnie parisienne du Gaz	1372 50	1375	1876, 4 %	511	512	Paris-Lyon-Méditerranée	366	365
Comptoir d'escompte	990	990	Canal de Suez	2450	2460	Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	236 25	Paris-Bourbonnais	364	364
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1325	1320	C. gén. Transatlantique	510	527 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528	527	Canal de Suez	570	568 75
Crédit de France	22 50	25				Obligations communales 1879	456	455			
Crédit mobilier	360	370									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Direct. soir.			
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	8 15	9 20	10 52	1 15	3 3	4 40	8 5	9 10	11 34	4 4	7 4	8 38	10 13			
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)	6 23	9 9	11 11	1 24	3 19	4 48	8 13	9 17	11 48	4 18	7 27	8 54	10 26			
8	56	matin, omnibus-mixte.	6 30	9 17	11 7	1 32	3 33	4 55	8 20	9 19	11 55	4 25	7 41	9 1	10 31			
1	25	soir,	6 43	9 31	11 20	1 46	3 50	5 08	8 33	7 31	10 24	12 5	4 34	7 54	9 12			
1	32	express.																
7	15	omnibus.																
10	36	(s'arrête à Angers)																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.		
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	10 52	1 15	5 26	12 48	7 5	1 56	8 42	6	12 55	6 55	6	12 55	6 55			
8	21	omnibus.	11 30	2 15	6 38	2 6	8 3	2 57	9 46	6 36	1 29	7 33	6 36	1 29	7 33			
9	37	express.	13 35	3 19	7 10	2 38	8 29	3 11	10 10	7 3	1 53	8 1	7 3	1 53	8 1			
12	48	soir, omnibus-mixte.	1 20	3 49	9	3 27	9 17	3 59	10 52	7 56	2 40	8 53	7 56	2 40	8 53			
4	44	soir, omnibus-mixte.	2 3	4 18	9 29	3 53	9 45	4 25	11 18	8 38	3 6	9 24	8 38	3 6	9 24			
10	24	express-poste.	3 17	5 16	10 24	4 34	10 20	4 56	11 50	9 24	3 45	10 3	9 24	3 45	10 3			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																		

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
OU A LOUER
UNE PROPRIÉTÉ
Située à Bron, à 1 kilomètre du Coudray-Macouard, sur le bord du Thouet,
Comprenant :
Maison d'habitation, vastes bâtiments de service, cours et jardins ;
Une prairie, contenant 88 ares environ, plantée de charmilles et de bosquets ;
Une autre prairie, d'une superficie de 2 hectares 75 ares.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire. (525)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT
Située à Saumoussay, commune de Chacé,
Dépendant de la succession de M^{me} V. VIGER, et comprenant :
MAISON d'habitation, bâtiments de service, jardins et terrasses sur le bord du Thouet, bois et bosquets.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A AFFERMER
UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ
Sise à 2 kilomètres de Saumur,
Comprenant beaux bâtiments, vastes jardins, terres et rangées de vignes.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (522)

A VENDRE
AU SEVRAGE,
BEAUX LEVRIERS russe et écossais.
S'adresser au marquis DE MOLIGNY, château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay. (476)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 26 août 1883, à midi, en ladite étude,
1° UNE GRANDE MAISON
Située à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 23,
Composée d'un rez-de-chaussée et de trois étages, comprenant : vaste magasin, salons, appartements, cuisine, boutique et arrière-boutique, grenier ;
Cour, cellier, pompe.
Le tout loué 1,500 francs par an, pour 17 années.

2° UN BATIMENT
Situé à Saumur, rue de la Montée-du-Fort, entre les n° 6 et 8,
Comprenant un magasin avec grenier.

3° UNE JOLIE PROPRIÉTÉ
DE CAMPAGNE,
Située à une demi-heure de Saumur, au lieu dit le Plongeon, commune de Varennes-sous-Montsoreau,
Composée de deux corps de bâtiments, cour, jardin, vigne et verger, le tout d'une contenance de 60 ares 50 centiares.
On peut traiter avant l'adjudication.
S'adresser à M. PROUST, expert à Saumur, rue Dacier, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (513)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE
1° UNE MAISON
Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 56, et rue de l'Arsenal,
Composée de trois corps de bâtiments, comprenant : boutiques, arrière-boutiques, vaste atelier, chambres, greniers, cellier et buanderie ; cour ; puits et pompe ;

2° UN FONDS DE COMMERCE D'AUBERGISTE
Exploité dans cette maison, avec le matériel et les marchandises en dépendant.
S'adresser audit M^e MÉHOUSAS, notaire. (514)

A CÉDER
GREFFE DE SIMPLE POLICE des trois cantons de Saumur.
S'adresser au titulaire.

Études de M^e COCHARD, notaire à Noyant, et de M^e BLANCHET, notaire à Baugé.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Ensemble ou séparément,
LE DOMAINE
ET LES
TROIS FERMES
Ci-après désignées,
Formant une très-belle propriété de chasse dans un seul ensemble,
Situés communes de Genneteil et de Volandry, savoir :

- 1° Le domaine et la ferme de la MINARDIÈRE, commune de Genneteil, de..... 67^h 83^a .
- 2° La ferme de la HARROUARIÈRE, même commune, de.... 40^h 15^a 90^c .
- 3° Et la ferme de la ROUSSELIÈRE, communes de Volandry et de Genneteil, de.... 58^h 50^a 69^c .
- Total des contenance.... 166^h 49^a 89^c .

Cette propriété est située sur la route de Baugé au Lude, à proximité de la station de Clefs du chemin de fer de La Flèche à Saumur.
S'adresser, pour visiter, au garde du château de Parnay, commune de Genneteil, et, pour traiter, soit à M^e BLANCHET, soit à M^e COCHARD, dépositaire des titres de propriété.

A VENDRE
OU A ARRENTER
UNE MAISON
Avec JARDINS
Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.
S'adresser à M. BABILLET, même rue. (499)

A LOUER pour la saison des Bains, jolie maison meublée, avec 6 appartements, cours, jardin. — Très-beau point de vue donnant sur le port.
S'adresser à M. NAU, capitaine à Noirmoutier (Vendée). (501)

ON DEMANDE une cuisinière de 30 à 40 ans, sachant faire un bon ordinaire.
Excellentes références exigées.
S'adresser au bureau du journal.

Succession bénéficiaire de M. Jean Chedeau, ancien avoué à Saumur.

AVIS
Les créanciers présumés de la succession de M. Edouard Chedeau, ancien notaire à Saint-Clément-des-Levées, et de la succession bénéficiaire de M. Jean Chedeau, ancien avoué à Saumur, sont invités à vouloir bien remettre de suite à M. Guérin, administrateur judiciaire de la succession de M. Jean Chedeau, en sa demeure sise à Saumur, rue Beaurepaire, n° 13, la note détaillée de leurs créances pour qu'ils puissent participer au paiement d'un dividende qui aura lieu incessamment.
L'administrateur judiciaire, GUÉRIN, Rue Beaurepaire, n° 13. (518)

M. ANJUBAULT, chirurgien-dentiste, tous les jours, de 8 à 11 heures du matin et de 1 heure à 6 heures du soir. Rue Beaurepaire, 1, Saumur.

A LOUER
Pour la Toussaint prochaine.
UNE PROPRIÉTÉ
Située à Terrefort, commune de Baugé,
Comprenant maison d'habitation, avec un hectare de terre environ.
S'adresser chez M. GUILLEMÉ, libraire, rue Saint-Jean. (523)

A VENDRE
Au Comptant
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :
Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique ;
Vin rouge vieux à 100 francs ;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;
Vin blanc vieux à 100 francs.
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

A LOUER
MAISON
Rue Pavée.
S'adresser, 6, rue du Temple.

A VENDRE une AMÉRICAINE en bon état. S'adresser à l'hôtel de la Poste, à Saumur. Prix : 450 fr. (481)

En cours de publication
DANS LE
JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Qui paraît tous les Dimanches :
LA FILLE DU MEURTRIER
Par XAVIER DE MONTEPIN.
L'ESCLANDRE
Roman parisien,
Par LÉOPOLD STAPLEAUX.
10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^o
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :
DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50. — 6 mois, 4 fr. 25.
La collection se compose actuellement de 50 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.
NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON
Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents ; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.
Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.
Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARRAUD-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (246)

Saumur, imprimerie P. GODET.